



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre de développement sous-régional
pour l'Afrique du Nord (CDSR)

**Réunion de groupe d'experts
sur
Equité en genre et responsabilisation économique et sociale
des femmes dans le contexte des normes culturelles en
Afrique du Nord, cadre politique et institutionnel.**

**Les déterminants de la responsabilisation
des femmes:**

Sont-ils de nature politique ou normative?

Par

Naima Chikhaoui

Tanger (Maroc)
4 - 6 novembre 1999

Bib F 6200

Distr LIMITEE

CEA/TNG/CDSR/GEF/99/6

Original FRANÇAIS

Les déterminants de la responsabilisation des femmes sont-ils de nature politique ou normative?

Avant d'aborder cette question, nous nous trouvons tenues de préciser certains points fondamentaux à notre sens. Nous pouvons les résumer dans les idées suivantes :

- La lacune ou l'oubli, souvent répétitifs et presque inconscients de la mention responsabilisation politique, à l'instar de celle toujours écrite et verbalisée " la responsabilisation économique et sociale " sont révélateurs de plusieurs sens et réalités. Ils traduiraient sûrement le fait que nous n'avons pas encore profondément admis que les femmes sont à même, voire elles doivent assumer des responsabilités politiques. Nous oublions par ailleurs peut-être que l'histoire leur témoigne de cette capacité, dans la mesure où des femmes avaient dans différentes époques gouverné et administré les affaires publiques.

L'approche de cet aspect politique, comme étant secondaire aux autres économique et sociale, est vecteur d'une idéologie sectorielle à éviter dans la résolution de la question féminine.

- La formule de la nécessité de l'accès des femmes aux ressources productives est trompeuse. Cet accès ne pose plus de problèmes et il n'a jamais été réellement interdit à la femme, en tant que force productive, de travailler et de reproduire. Ceci bien sûr selon les besoins économiques révélés, propres à chaque période.

Il est alors étonnant d'entendre parler de la sortie de la femme maghrébine au monde du travail. Il serait judicieux de dire plutôt la reconnaissance de l'activité de travail chez la femme rurale, de la production artisanale chez la femme au foyer. Certes, la scolarisation de la femme encouragée depuis l'indépendance, a ouvert l'accès à des métiers autrefois réservés aux hommes, seuls qualifiés dans le temps.

- Les femmes chefs de foyer, l'emploi informel féminin ont certainement aussi démystifié cette confusion. Il resterait tout de même à reconnaître les activités ménagères domestiques et celles de l'éducation des enfants comme des tâches contribuant à l'économie nationale globale (le recrutement de personnel payé pour ces tâches corrobore cette donnée).

Quant à la reproduction génésique, elle demeure considérée comme un acte seulement naturel et personnel. La dimension politique et économique et parfois stratégique de ce fait est souvent scotomisée. Ainsi par exemple, la reproduction est tantôt encouragée et tantôt incitée à la limitation selon les besoins économiques révélés, propres à chaque période. Ce sont les

enjeux économiques, symboliques et de pouvoir qui s'interfèrent dans toute politique de natalité

- Le renvoi à la résurgence de l'obscurantisme et de l'intégrisme comme facteur d'aggravation de la situation dégradante des femmes, est à situer dans ses contextes propres. Ce faisant, il faut alors préciser que le contexte économique et politique global lui-même est peu favorable à l'amélioration des conditions des femmes. Par ailleurs, sa révision est en même temps la clef de voûte des changements en profondeur à mener dans ces sous-régions.

En somme, un "sous-intégrisme" religieux propre à la question féminine est préexistant à l'implantation, à la recrudescence ou à l'émergence d'un intégrisme religieux politique.

C'est précisément sur ce fond idéologique, qui se nourrit des représentations socioculturelles misogynes, des réalités juridiques injustes, que se greffe la propagande politique intégriste. La corruption ne vient qu'après la prostitution et la débauche, régénérées par la libéralisation des mœurs uniquement féminines dans la thématique idéologique des "khutbas" des chefs et des leaders religieux.

Le chômage n'est que le revers de la sortie des femmes à l'espace public, au monde du travail et non de l'échec d'une quelconque politique économique, faisant en principe appel à des programmes et à des stratégies concrets à proposer. Les exemples peuvent être multipliés mais le constat final est évident.

Le discours intégriste puise ses slogans dans des réalités sexuelles ségrégationnistes préexistantes. Admettre ce fait, c'est toucher de près la nécessité vitale de changement des conditions féminines dans cette sous-région, comme stratégie opérationnelle de lutte contre l'intégrisme religieux et politique, à partir de ses racines socioculturelles sclérosées opératoires au niveau des mentalités, attitudes et comportements.

- L'absence de l'approche genre est fort révélatrice dans l'exemple de la participation politique des femmes au sein des parties politiques dits de gauche par exemple. Le discours politique de ces partis, à l'instar de ceux socialistes et communistes de la fin du 19^{ème} siècle, soutient que la discrimination sexuelle est secondaire par rapport à celle sociale de classes. De plus, il qualifie toute mention à celle-ci comme une attitude et une position féministe, entendue dans un sens péjoratif, qui n'a pas lieu d'être. Et jusqu'à une date récente au Maroc, mis à part la place qu'a occupé la question féminine et pour la première fois dans la déclaration du gouvernement au parlement, les femmes n'apparaissent que dans les temps chauds des élections législatives ou communales comme des voix à gagner. Celles qui se présentent ne cessent d'essayer les échecs et les chiffres en témoignent.

Il en va de même du plan d'action en faveur de l'intégration des femmes au développement. Nous proposons ici de le prendre comme un exemple illustrant nos propres réflexions quant à la double question posée, celle relative au contexte des normes culturelles en Afrique du Nord et celle propre au cadre politique et institutionnel.

Il s'agirait alors de " problématiser " les deux points soulevés dans les deux questionnements suivants :

- Premièrement, qu'entendons-nous par normes socioculturelles dans ce lieu précis, à savoir l'équité en genre et la responsabilisation économique et sociale des femmes nord-africaines ?

Autrement dit, pourquoi devons-nous réfléchir et résoudre cette situation d'iniquité en genre en fonction de quelques normes socioculturelles soient-elles ? Enfin, pouvons-nous réellement théoriquement et empiriquement déceler des normes socioculturelles/seuil à franchir ou à ne pas franchir, en vue de rétablir l'ordre de la justice sexuelle ?

- Deuxièmement, dans quelle mesure la responsabilisation politique et l'application de la responsabilisation socio-économique, dans sa dimension politique et institutionnelle, traduite dans une approche globale/genre ont-elles besoin de définir un contexte de normes culturelles nord-africaines ?

S'agirait-il d'un déterminant, de quelle nature est-il et comment politiquement et pratiquement il fonctionnerait ?

Afin d'aller en plein cœur de la question soulevée dans ce lieu, propre à la question féminine en général, tout discours sur la problématique des normes socioculturelles est un discours politique sur le conflit des femmes nord-africaines. Il est une autre manière d'évoquer la question épineuse du référentiel, dans des pays musulmans avant qu'ils ne soient africains et encore moins méditerranéens.

Autrement dit, le discours qui réfère au concept des normes socioculturelles sous-entend et sous-tend l'interrogation suivante :

- Quelles seraient les retombées politiques et de pouvoir de tout projet de changement des textes juridiques discriminatoires, relatifs aux rapports hommes/femmes, s'il venait à procéder méthodiquement par une révision du référentiel religieux, donc la chariaâ, et/ou s'il l'élargissait à d'autres lectures non nécessairement religieuses sociologique, psychologique, économique, historique, politique, sémiologique ?

Nous pouvons encore " reformuler " cette réflexion interrogative dans les termes suivants :

- Les réalités quotidiennes des femmes changent et engendrent ainsi un processus non - maîtrisable, qui s'impose. De là, le souci de maintenir les textes juridiques discriminatoires comme garde-fou de toute menace des intérêts et enjeux de pouvoir. Cet état de fait suscite une prudence des hommes, qui se poseraient certainement des questions quant à leur avenir.

Est-ce que dans une société d'égalité effective de droits et de chances dans les rapports sociaux, soutenue aussi par une idéologie religieuse prônant l'équité, la tolérance, les hommes ne perdraient-ils pas les reines d'un processus déjà en marche, qui forcément concrétiserait tôt ou tard dans la réalité le partage de la gestion de la chose publique et du patrimoine économique d'une part, et qui d'autre part remodelerait tous les autres rôles sociaux autant domestiques, publiques que symboliques ?

Ainsi, cette grande question transparente conduirait à tirer un premier constat, qui postulerait que le recours aux critères normatifs serait une fois de plus un piège idéologique ? Comment et pourquoi ?

Si nous analysons, dans une approche diachronique, le mouvement revendicatif de la restitution des droits des femmes nord-africaines en général, nous pouvons retenir que depuis la " Nahda " (19^{ème}- 20^{ème} siècle), passant par les périodes d'Indépendances et jusqu'au années soixante-dix après l'indépendance, revient des concepts clefs dans l'approche de la problématique femmes : l'authenticité/modernité, femme - gardienne des traditions, femme - garante de l'identité culturelle. Ces concepts et notions sont alors comme les normes socioculturelles sacralisées, dressées comme seuil infranchissable. La femme est alors le seul baromètre pour contrôler l'allure et la vitesse des changements à mener.

Il est permis, plus vivement souhaitable de tout moderniser, tout changer sans toutefois toucher " l'authenticité " , laquelle est à l'image d'une femme recluse, privée de droits et de parole. Elle doit par ailleurs produire, reproduire selon de nouvelles normes tracées par l'état, élire ses dirigeants tout en continuant à innover dans le culinaire, le vestimentaire, l'ornemental tout en perdurant à ce niveau le cachet et la petite note de l'authenticité.

Et en cette fin du siècle, elle ne doit surtout pas entacher l'image de pays en voie de démocratisation et de développement durable. Qu'elle occupe tous les postes possibles, qu'elle s'instruise, mais à une seule condition qu'elle reste la citoyenne mineure, l'épouse contrôlée et la mère dévouée !

L'adoption de tout produit, technologique ou de consommation est dite modernisme, progrès, celle des valeurs particulièrement de l'égalité des sexes est jugée " bidaâ " et blasphème. Voilà la vraie norme nord-africaine à ne pas dépasser ou déplacer. Cette norme prendra alors dans les années quatre vingt/quatre vingt dix, une nouvelle enveloppe, un nouveau discours.

Ainsi face au mouvement de lutte féminine plus direct et plus explicite, réclamant citoyenneté totale, partage global de l'espace publique et des biens produits, la riposte

masculine est de plus bel Il est alors question d'abandon de la chariaâ, d'ingérence dans l'affaire du sacré, exclusivement restreinte à l'élite " alima " et non accessible aux autres hommes, même ceux qui sont élus et nommés pour gouverner et encore moins aux femmes savantes ou pas

En outre, les femmes se trouvent alors encore piégées et avec elles tout un système politique voire institutionnel en place, par cette histoire de normes et de référentiel , Elles ouvrent alors, avec d'autres hommes, le débat sur " l'ijtihad " afin d'instaurer le dialogue Et le dialogue est refusé sous prétexte que ces interlocuteurs, ingénieurs, architectes, médecins et professeurs universitaires musulmans n'ont ni les aptitudes ni les compétences et encore moins le droit de traiter de l'ijtihad dans la chariaâ?!

Ces mêmes femmes, cette fois-ci avec le soutien et l'initiative du gouvernement, chercheront aussi à instaurer ce dialogue/action à travers un plan national d'intégration des femmes au développement mais ils butteront contre les mêmes obstacles Ils ne cessent alors de tenter de convaincre que la résolution du code de la famille est accessible, obligatoire et ce pour deux raisons

- * La non contradiction des droits des femmes avec l'identité religieuse profonde fondée sur la norme de l'équité

- * La condition sine qua non de l'égalité dans les rapport des sexes en tant que rapports sociaux dans tout projet global de société, de développement économique durable et/ou celui humain, qui sont d'ailleurs intrinsèquement liés

Ce refus de dialogue, cette lenteur d'exécution des décisions prises, cet ajournement incessant des procédures de changements des textes juridiques, rendent toutes ces initiatives et ces politiques hésitantes et timides propres au dossier des femmes caduques Ce sont des expériences " avortives " car elles furent exactement victimes du discours idéologique des normes et des valeurs à respecter La question du changement des conditions des femmes est étrangement la seule qui est toujours considérée avec une prudence politique presque obsessionnelle Il ne faut pas tuer la Mère ou plutôt le Maire !

Si depuis quarante ans, des changements s'opèrent dans tous les sphères de la vie des citoyens sans qu'on se pose le moindre du monde des questions sur quelques normes, pourquoi s'agissant de la femme l'alibi est toujours là ? !

La réponse est de toute évidence là, l'enjeu est politique Il faut nommer le mal pour que les pronostics soient plus clairs et plus lisibles La question féminine dans la sous - région de l'Afrique du Nord étant politique, elle doit faire dorénavant l'objet d'un débat et d'un traitement politique

Justement, si nous " politisons " les exemples des expériences négatives citées en haut, nous pouvons aisément discerner la charge politique et idéologique qui les enveloppent

Ainsi, ces femmes et hommes sont tout simplement allées au-delà des réalités concrètes les plus criardes, telles

- la restriction du discours religieux au code de la famille parmi tous les autres qui gèrent les affaires des citoyens musulmans,
- la participation massive, effective, indispensable, légitime et irréversible des femmes dans tous les processus d'une nouvelle société émergente en marche,
- l'incapacité du religieux sexiste et rigide à survivre en l'absence de ses assises idéologiques, socio-économiques et politiques,
- l'échec des expériences qui visaient le gel de l'aspiration des masses à la démocratie et à la dignité,
- la conquête des outils du savoir, à travers la lecture et l'écriture, à travers la maîtrise des technologies et des métiers par les femmes, entant qu'arme efficace contre toute démagogie politique contraire aux droits à leur restituer

Il est notamment pertinent dans ce lieu d'attirer l'attention sur les difficultés méthodologiques de toute essai d'identification et d'isolation des normes socioculturelles à retenir et d'autres à rejeter dans un processus de changement d'une nature socio-politique. Les valeurs socioculturelles, généralement ancrées dans les mentalités et dans les moeurs, imbriquées à d'autres aspects de la vie humaine, entre autre psychologique, échappent en principe à des modalités matérielles et empiriques de changement ou de manipulation. Il est possible d'agir sur le rythme des changements, d'influencer un processus de transition, mais il est illusoire de vouloir contrôler cet aspect de vécu des citoyens. Par ailleurs, ce sont plus les actions et les décisions politiques qui sont les plus efficaces dans l'agir sur les mentalités et les comportements.

En somme, il s'impose non de réfléchir sur la question de la responsabilisation sociale, économique et politique des femmes en terme de normes nord-africaines à respecter ou à rénover, mais il est urgent d'épurer le discours politique sur cette question et de le traduire non seulement en un programme ou un plan d'action mais en une volonté politique responsable, qui procéderait alors par deux démarches

- Réviser les textes juridiques discriminatoires et rétablir les droits civiques des femmes en confiant ce projet aux institutions et personnes compétentes. Il est aussi fondamentale d'intégrer les femmes compétentes et concernées à ce projet et d'impliquer la société civile à travers ses représentants, toutes tendances politiques confondues, entre autres celles religieuses

- Reconnaître les responsabilités féminines sociales et économiques des femmes en tant qu'actrices sociales et agents économiques productifs et les reconsidérer dans les faits : égalité des salaires, des droits syndicaux, égalité de chance dans l'emploi et dans les postes par mérite
- Instaurer un système concret et efficace par quota et/ou parité en vue d'une participation féminine massive et progressive dans le monde politique, précisément dans le projet sociétal de la démocratisation des institutions et des affaires publiques. Ceci est abordable à partir de l'instauration de programmes concrets de l'apprentissage de la gestion de l'affaire publique. Ces programmes doivent toucher autant les fillettes et garçons scolarisés que les ouvriers et ouvrières devant être syndiqués. L'élite instruite doit avoir un rôle de prou dans ce projet là. Ces mêmes programmes doivent constituer l'activité centrale et primordiale des partis politiques et des organismes nationaux non gouvernementaux
- La médiatisation de ces projets et de ces programmes, en premier lieu, doit être alors complétée par des actions complémentaires de sensibilisation

Ainsi, et pour revenir toujours à l'exemple concret du plan d'action de l'intégration des femmes dans le développement, il s'avère clair qu'il véhicule de grosses failles politiques. Outre le glissement idéologique de la « dépolitisation » de la question féminine par sa sacralisation, l'approche institutionnelle suscite quelques réflexions interrogatives

Pourquoi toujours et encore reléguer l'affaire des femmes au second plan et la cantonner dans le dossier social ? Elle n'a ni un département ou un ministère propre et elle n'est pas non plus une priorité ou même une question à traiter des autres départements. Pourquoi faut-il nécessairement la dissocier des autres affaires publiques semblant intéresser plus les hommes ?

La révision de la moudawana touche en priorité les hommes qui, aujourd'hui gouvernement, ne faudrait-il pas qu'ils comprennent enfin qu'ils vont dans l'avenir le très proche gouverner avec elles ? Pourquoi persistent-ils à ajourner cette question grave d'un nouveau projet de société d'un pays en pleine transition forcée ?

Enfin, voyons cette initiative d'un plan d'action de l'intégration des femmes au développement : était-il besoin de réserver tout un plan, entendu dans le sens de plan de travail et non en terme d'une planification- quinquennale par exemple- pour résoudre des problèmes non des femmes mais plutôt de l'analphabétisme, de la pauvreté, des coûts des mortalités maternelles et infantiles qui coûtent à l'état des hommes et qui bloquent un plus de progrès profitable plus à ces hommes ?

Pourquoi un ministère de la justice considéré comme un département de la "Siada" du pays, est-il incapable de trancher dans une affaire juridique claire, telle le code de la famille ? Pourquoi obligatoirement et seulement le sort des femmes victimes de l'injustice doit-il avoir l'approbation et le feu vert de certains hommes de la religion ? Pourquoi par exemple au

Maroc, un seul homme ministre d'aujourd'hui seulement, a-t-il le droit de proposer - disons de vouloir imposer - une solution étrange telle le consentement mutuelle à inscrire entre en principe un tuteur et un futur époux, banalisant et réduisant ainsi abusivement un conflit plus global et plus complexe des rapports discriminatoires institués par les lois entre les hommes et les femmes ?

Pourquoi enfin les femmes continuent-elles d'accepter les contradictions intenable d'une politique qui demande toujours autant et depuis toujours aux femmes, dans tous les projets de l'édification de l'Indépendance, de L'état et de l'économie et qui en échange, ne cesse de les exploiter et de les ignorer ? Plus, elle finit par les injurier en les traitant de non musulmanes car elles se targueraient des conventions des droits de l'homme venant de l'occident chrétien ?

Faut-il rappeler que cette histoire de chrétienté est une question résolue par cet Occident lui-même, qui s'identifie aujourd'hui au projet de l'Europe et de la mondialisation ? Faut-il encore souligner que cette fameuse notion des droits de l'Homme connote plus de nos jours les droit humains fondamentaux et ceux de la citoyenneté intégrale, mis à part toute dimension de race, de couleur ou de culte ?

Faut-il enfin rappeler et pour conclure sur cet aspect des normes nord-africaines, que les droits concis et soulignés dans les conventions internationales - et non occidentales - sont en complète harmonie avec les principes fondamentaux des religions monothéistes et bien d'autres cultes religieux non forcément monothéistes. Ces mêmes religions qui furent bellement renforcés et complétés par la religion musulmane, particulièrement concernant les femmes. La religion musulmane insiste dans son essence sur un seul fait. Les femmes croyantes étant les " soeurs " des croyants, dans le sens de leurs égales. Créées par un seul Dieu, les hommes et les femmes ne peuvent qu'être égaux.

Au terme de ces questionnements, qui sont en même temps inductives d'orientations concrètes et opérationnelles à prendre, nous proposons de mettre l'accent sur une idée de projet, qui certainement mettrait le doigt sur des actions très précises à venir.

Un travail de recherche qualitative, nous semble urgent à mener sur " **la place des femmes au sein des partis politiques : adhésion, sensibilisation, représentations, programmes...** "

Une enquête exhaustive, qualitative et quantitative est à même de traiter en profondeur la question de la dimension politique et institutionnelle de la question féminine, ses caractéristiques, ses points de blocage et les issues et les modalités de sa dynamisation.